QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 436 — Un numéro du Journal : 1 fr. — RUE DE L'ANNONCIATION, 6, PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 17 NOVEMBRE 1917

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Pourquoi il faut revenir à la Terre

Nous avons annoncé que le féminisme mettait cette année tout particulièrement à son programme une campagne pour le retour des femmes à la terre. Nous sommes heureux de pouvoir commencer aujourd'hui la publication d'une série d'articles à ce sujet d'un auteur mêlé au courant par expérience des questions rurales.

Presque tous les problèmes angoissants que la guerre a soulevés nous ramènent à cette nécessité primordiale : le retour à la terre.

Réduits — ou presque — à nos seules ressources, nous comprenons enfin quel crime inconscient ont commis ceux qui ont abandonnée.

La terre ! mais tout vient de là ! Et il a fallu que nous subissions chaque semaine des restrictions sur notre viande, pour que chacun de nous se sente tributaire des éleveurs de nos campagnes ; il a fallu que nous souffrions par la qualité et la quantité de notre pain pour que nous comprenions la valeur des semailles et de la longueur des sillons ; il a fallu que nous craignons pour nos petits la rareté du lait pour que ses pensions à la tâche énorme qui retombe sur quelques femmes, dans tous nos villages de France.

Cette vie du petit cultivateur, trop souvent méprisée, grandit maintenant aux yeux de toute l'importance des privations redoutées. Nous en saisissons pleinement l'utilité. Il faut faire plus : c'est du devoir de tous les français et de toutes les françaises de s'intéresser à ce problème du retour à la terre ; et n'attendons pas pour cela que la guerre soit terminée. Dès maintenant nous pouvons y travailler.

Nous pouvons aider pratiquement — même si nous ignorons tout de l'Agriculture — les femmes qui se tuent à la peine pendant que leurs maris sont aux tranchées ; sur elles retombent le travail de l'homme,travaux des champs, du jardin, soin des animaux, surveillance des petits domestiques, s'il y en a, ventes aux marchés, etc... Mais elles, quand elles reviennent bien lasses, qui les soigne, qui les nourrit ? qui s'est occupé des petits, du raccommodage, des corvées, du ménage ? En vérité, c'est trop ! et je comprends les paroles un peu vives par lesquelles je les entends huer, le jour du marché, aux ménagères qui se récrient sur le prix des denrées : eh! bien, venez donc traire les vaches et cueillir nos légumes !

J'en sais qui se tuent, littéralement. Une seule chose les soutient : l'espoir du prochain retour de leur mari ; mais elles — trop nombreuses — dont les maris ne devront jamais revenir vendent leurs fermes à n'importe quel prix... où l'abandonnent. En ce moment où la vie est si chère, laisserons-nous improductives des terres qui n'attendent que notre effort pour nous nourrir ? Et, chose plus à notre portée immédiate — considérons-nous pas ces vaillantes femmes à accomplir leur lourde tâche ? Soulageons leurs travaux et, en prenant part de la maison, nous leur laisserons plus de temps pour les champs, pour le travail ; bref, nous aurons gagné à l'agriculture bien des jours de travail et peut-être bien des vies.

Mais ceci n'est qu'un palliatif. Il faut voir plus loin.

La guerre a fauché une grande partie des plus forts parmi nos paysans. Déjà la dépopulation et l'attirance de plus en plus grande des villes avait arrêté le développement normal de notre agriculture. Pour combler tous ces vides il faut des remèdes énergiques, il faut des lois, mais il faut surtout que le peuple entier s'en émeuve ; que, parmi les jeunes, ceux qui ont à choisir une carrière examinent d'abord celle-là ; tant d'aptitudes diverses peuvent y trouver leur emploi ! Mécanique; chimie, art vétérinaire, aménagement modernes ou constructions de bâtiments de ferme, etc... Puis, la campagne offre toutes les possibilités de sport, de travaux au grand air formant l'initiative, la hardiesse et une santé robuste. De tout cela nous avons grand besoin.

Nous savons que la dépopulation a causé à elle seule de grands ravages dans la culture. Au moment où tous les cœurs français cherchent les moyens de préparer, ne serait-il pas opportun de dédiquer aux familles nombreuses les primes à combler ? Même avec les «primes à la natalité » croyez-vous possible qu'une famille de 6 ou 8 enfants par exemple de vivre dans un grand centre en observant les lois de l'hygiène et de l'exercice physique ? (en admettant le cas le plus fréquent où toute la fortune consiste dans le travail du père ?

Non seulement la vie rurale serait favorable au développement de la race, mais l'Agriculture trouverait — dans ces nombreuses familles — son meilleur rendement.

Considérez bien ceci : une exploitation agricole de quelque importance quelle soit, comprend des travaux très divers et ces travaux changent selon les saisons... et les demi-saisons ; elle est en outre, sujette aux imprévus de la température et, pour toutes ces raisons, la surveillance en est très difficile. Un employé doit donc être très intelligent, capable d'initiative et chercher toujours son travail à faire, l'entrepris commune. Où trouver mieux ces qualités que dans les membres d'une même famille ? Et n'avons-nous pas raison de penser que ce sont les familles nombreuses qui rendront le plus de services à la terre de France ?

Pourquoi donc dans nos campagnes ne l'a-t-on pas compris ?

Nous en verrons quelques raisons — si vous le voulez bien, dans un prochain article.

Dès à présent pénétrons-nous bien de cette idée : si nous voulons qu'après la guerer notre prospérité nationale repose sur une base solide ; si nous voulons que notre race s'accroisse et se fortifie, il faut revenir à la terre.

Combien actuellement nous serions plus forts en face de l'ennemi, combien plus indépendants vis-à-vis de nos Alliés si nous n'avions pas laissé déserter nos campagnes et si nous avions su rendre populaire les nouvelles méthodes d'Agriculture. A mesure que la consommation se fait plus pressante, la production doit augmenter ses ressources. Or, même avant la guerre l'écart était bien grand.

Il n'y a donc pas de temps à perdre. Travaillons.

M. LAUTREL.

Volontaires Agricoles

Nous donnerons dans le prochain numéro un article très intéressant sur l'œuvre des **Volontaires Agricoles** fondée par Mlle Jeanne Guiot, ingénieur, et qui exploite à Saint-Gratien, cinq hectares de terrain de l'ancien parc de la princesse Mathilde. Disons aujourd'hui, que cette œuvre en plein succès a besoin pour agrandir son exploitation, de nouvelles volontaires.

Les offres adressées à Mlle Jeanne Guiot, 1, rue Demours, seront les bienvenues. Pour offres ou tous renseignements lui écrire ou se présenter les lundi et vendredi matin.

Les Disparus

Mme BÉCOUR (PAUL GRENDEL)

Peu d'entre nous, je crois, ont connu l'admirable femme dont la vie vient de s'achever douloureusement, sous le joug ennemi. Elle fut pourtant une féministe ardente,avec ce mérite immense de l'être seule longtemps dans un milieu hostile ou indifférent. Dès qu'elle connut *La Française*, elle devint des nôtres ; et, notre mouvement lui dut l'expansion qu'il commençait à prendre, en 1914, dans la grande cité industrielle du Nord.Elle avait attiré à nous tout ce que Lille comptait de forces vives prêtes pour l'action, groupées autour d'elle par la vénération qu'inspirait sa longue carrière de charitable courage.

Dans une situation de fortune modeste, épouse d'un médecin son digne compagnon, trop généreux pour s'enrichir, elle avait bravé tous les préjugés pour se créer son œuvre des *Mères abandonnées*.Dans ces villes de grande industrie où plus que partout, peut-être règne l'autocratie masculine il existait avant la guerre, peu de degrés entre la femme de luxe, richement défrayée au foyer satisfaite égoïstement d'une existence molle et vide et la femme bête de somme utilisée à l'usine; toutes deux également méprisées au fond, l'une avec déférence, l'autre avec brutalité.

Mme Bécour fit scandale parmi les premières lorsqu'elle entreprit de s'occuper des plus misérables parmi les secondes. Elle finit pourtant par convertir quelques riches oisives qui l'aidèrent quelque peu ; mais si, véritablement un grand nombre de mères abandonnées de Lille et leurs petits, furent sauvées de l'abandon, elles le durent avant tout au grand cœur et à la petite bourse de Mme Bécour qui se donnèrent à elles sans compter.

Comme toutes les philanthropes intelligentes, elle avait compris sans tarder le rapport des misères féminines avec la question du Droit des Femmes ; et elle s'était faite journaliste afin de revendiquer pour ses protégées l'appui des lois. Le *Progrès du Nord* la comptait parmi ses collaborateurs sous le nom de Paul Grendel. Lorsque un groupe de l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes* naquit à Lille elle en fut naturellement la présidente et lui ménagea d'importantes manifestations. Je l'évoque aujourd'hui sur l'estrade du Kursaal, maintenant détruit par les obus allemands, entourée des autorités de la ville, pour une de ces cérémonies dans lesquelles, à plusieurs reprises, une de nous fut appelée de Paris pour parler féminisme à un vaste public.

Nul ne la verra plus. Tandis que ses enfants et ses petits-enfants quittaient Lille à l'approche des Allemands. M. et Mme Bécour refusèrent de les suivre. « Les jeunes médecins sont mobilisés ; si les vieux s'en vont qui soignera la population ? » dit le mari. Et la femme : « Qui donc secourrait mes pauvres mères ? » Tous deux avaient plus de soixante-dix ans. Leur fille, le cœur déchiré entre des devoirs divers, suivit les plus impérieux : un fils au front dont elle n'eut rien su, deux filles à préserver de dangers qu'on connaissait trop, un mari industriel et encore mobilisable qui eut dû servir l'ennemi ou devenir prisonnier, l'emportèrent sur les vieux parents. Elle eut de temps à autre de leurs nouvelles; elle sut que malgré l'âge, les privations, ils continuaient leur œuvre de dévouement. Il y a quinze jours, elle apprenait que depuis le mois de juillet sa mère n'est plus; elle l'apprenait sans un détail sur ses derniers moments, ni sur la santé de son père, laissé seul par son admirable compagne, après cinquante-cinq ans de la plus parfaite vie commune. « Elle n'était plus que l'ombre d'elle-même, lui écrit une réfugiée, mais toujours elle fut vaillante et réconforta ceux qui l'entouraient, s'occupant de ses Mères Abandonnées courant partout pour leur procurer des vêtements et de la nourriture; ne connaissant les opérations militaires que par les faux rapports allemands, jamais elle ne douta de la Victoire et sa foi fortifiait celle des autres. »

Nous nous unissons à la filiale douleur de notre amie, à cette épreuve, atroce entre tant d'autres, parmi le lot des Français de la frontière envahie, dont les souffrances imposent à tout le reste de la France une dette envers eux de reconnaissance et de compassion.

JANE MISME.

LE SUFFRAGE DES FEMMES EN MARCHE

Une grande victoire Suffragiste aux Etats-Unis

Des dépêches ont annoncé que dans l'Etat de New-York, dont le Parlement avait déjà voté le droit de suffrage aux femmes, le referendum électoral vient de rendre cette mesure définitive à une grande majorité. C'est une compensation pour l'échec du referendum récent de l'Etat du Maine ; et de bon augure pour le sort de l'amendement à la Constitution, qui reviendra prochainement au Congrès Fédéral et dont le vote introduirait d'un seul coup le suffrage des femmes dans tous les Etats qui ne l'ont point. Actuellement voici la situation :

Suffrage complet, 12 Etats.
Suffage présidentiel, 5 Etats.
Suffrage partiel, 19 Etats.
Aucun suffrage, 13 Etats.

Une nouvelle victoire au Canada

Nos lecteurs savent que au Canada depuis 1916, cinq Etats sur onze ont accordé des droits politiques aux femmes. Déjà, en juin dernier, les électeurs de l' « Alberta » avaient élu députée Mme Mac Kinney. Mrs Mac Kinley est d'origine irlandaise. Un de ses frères, le Dr Crummy est très connu au Canada. Elle a fait une carrière très brillante d'abord comme étudiante à l'Ecole normale d'Ottava, puis comme Présidente des deux sociétés provinciales d'Alberta et de Saskatchewan, vice-présidente de la Société coloniale pendant sept ans, membre de la Ligue de tempérance et de réforme morale .Mme Catherine Mc Adams, vient à son tour d'être élue au même Parlement par les soldats et les femmes canadiens en service actif en Europe qu'elle représentera. Son expérience des instituts agricoles pour femmes et des hôpitaux canadiens lui assure des compétences spéciales solides. Son traitement sera de 7.500 fr. par an.

La loi fédérale canadienne a également fait le 6 septembre, un pas vers le suffrage des femmes en accordant le vote aux élections pour le Parlement fédéral aux parentes des soldats. Cette limitation dont l'illogisme et l'injustice sont évidents, provoque d'ailleurs de vives protestations.

En Australie, par la même erreur, les parentes des soldats recevront des médailles !

QUESTIONS DU JOUR

Un Appel aux Mères de 20 ans

Notre brillante confrère Mme Aurel a dans une conférence récente fait un plaidoyer en faveur de la repopulation. C'est aux mères de vingt ans qu'elle s'adresse, mais ironie du sort, dans la salle archipleine, les têtes chenues, étaient en majorité.

La conférencière parla de l'Amour comme on peut parler l'auteur du « *Couple* »; de l'enfant comme une mère-poète parle du trésor — de l'inestimable trésor — qu'elle a perdu, et dont elle sait tout le prix.

Elle adjure les jeunes femmes de ne pas se priver de ce joyau précieux. Les pratiques anti-conceptionnelles, Malthus et ses néo-partisans passent un bien vilain quart d'heure. Les femmes de lettres, les artistes, les intellectuelles, stériles jusqu'ici, ne vont plus vouloir faire de chef-d'œuvre que vivant. Mais les bréhaignes? les bréhaignes de partout... de cœur surtout; celles dont les amours stériles ne sont qu'effroyable égoïsme ou peur lâche des responsabilités, comment arriver jusqu'à elles ? Mme Aurel s'y entend... mais sera-t-elle entendue ? Elle sait bien la fine oratrice que ce ne sont ni des mots, ni des phrases — même Auréliennes — qui auront raison de la déraison. Le problème si complexe de la dépopulation a des solutions multiples. Natalité et mortalité ont chacune des chiffres redoutables à leur bilan, l'une au débit, l'autre au crédit, mettre c'est bien, ne pas mourir à peine né c'est mieux. Mme Aurel passe en revue — trop rapidement à mon gré tout ce qui peut hygièniquement, économiquement, matériellement, moralement assurer à la nation un nombre croissant d'individus. J'aimerais que la conférencière creusât tous ces problèmes, qu'elles les exposât dans les séries de conférences qu'elle ne manquera pas de faire — il faut que sa campagne continue — il y a des objections nombreuses, elle les réfutera. Elle saura dire ce qu'il faut à ces jeunes filles qui répondent : « oui je veux bien des enfants, mais donnez-nous d'abord des maris ».

Mme Aurel à son service, a d'excellentes armes ; selon qu'elle parlera à tel ou tel public, elle saura abstraire ou concrétiser — économiste subtile ou vaillante française éprise de la grandeur de la nation ou simple femme s'adressant à des femmes simples, elle gardera cette originalité de pensée, cette jolliesse d'expression, cette force convaincante qui font son succès et qui ont galvanisé des auditeurs qui hélas ! n'avaient plus 20 ans.

JULIETTE-FRANÇOISE RAFFAIL.

Au Parlement

INDEMNITES DE CHERTE DE VIE AUX FONCTIONNAIRES DE L'ETAT

Avant de se séparer, les Chambres ont tenu à donner aux petits fonctionnaires de l'Etat la possibilité de faire face, dans une certaine mesure, à la cherté toujours croissante de la vie.

Le décret du 3 mai 1917 ne leur allouait que des sommes tout à fait insuffisantes et pas du tout en rapport avec les nécessités. Alors que les ouvriers voyaient leurs salaires augmenter successivement de 20, 30, 50 0/0 et davantage, l'indemnité de vie chère accordée aux fonctionnaires à faibles traitements n'atteignait guère que 10 0/0 de ces traitements.

La loi du 4 août 1917 et le décret du 18 août suivant accordent aux fonctionnaires des indemnités directement proportionnelles à leurs charges de famille et inversement proportionnelles à leurs émoluments.

Nous qui avons entendu à maintes reprises les doléances, combien fondées et légitimes, des épouses de ces modestes fonctionnaires, mères de famille économes et industrieuses, nous savons bien que ces suppléments temporaires de traitement ne leur porteront ni l'aisance, ni le bien-être ; mais nous espérons qu'ils leur donneront au moins un peu du nécessaire dont elles privaient leur famille et leur éviteront de s'endetter tout en manquant de bien des choses.

LES FEMMES GREFFIERS ET COMMIS-GREFFIERS

Nous devons à l'initiative de M. Pierre Berger, député de Loir-et-Cher et président de l'Amicale de la Magistrature et de son collègue, M. Paul Gruet, député de la Côte-d'Or, une proposition de loi tendant à permettre aux femmes d'être nommées aux fonctions de greffier, commis-greffier et greffier-expéditionnaire près les cours et tribunaux.

A citer ce passage de l'exposé des motifs :

« Les multiples causes qui aggravent les conditions de l'existence doivent conduire le législateur à rechercher une organisation sociale meilleure, par l'utilisation rationnelle de toutes les capacités.

« Au premier rang de celles-ci, se trouvent celles des femmes ; il serait profondément injuste de les tenir plus longtemps éloignées d'emplois qui ne demandent pas une vigueur physique exceptionnelle et auxquels leurs qualités naturelles semblent les disposer particulièrement.

« La guerre, en creusant des vides dans les professions actives où l'homme peut déployer tous ses moyens, y a ouvert de nombreux postes pour les jeunes gens qui y trouveront la juste rémunération de leurs efforts ; il est logique de permettre parallèlement aux femmes qui, soit mariées, soit célibataires, ont à souffrir du renchérissement général de la vie d'accéder à nombre de professions dont elles ont été, jusqu'à l'heure actuelle, très injustement exclues.

« Parmi ces professions, se trouvent celles de greffier, commis greffier et commis expéditionnaire près les cours et tribunaux. »

Il n'est pas douteux qu'en rédigeant cette proposition de loi, l'honorable M. Berger s'est inspiré de cas analogues à ceux qui, pour les Justices de paix, ont été signalés au bureau de l'Union amicale des Juges de paix.

Les magistrats d'instance, de même que les magistrats cantonaux, ont trouvé de précieux auxiliaires parmi les femmes de leurs greffiers mobilisés. Les uns et les autres sont tout disposés à intervenir auprès du Garde des Sceaux pour obtenir que la proposition de loi de MM. Gruet et Berger soit adoptée sans discussion et vienne consacrer un état de choses qui existe en fait, dans certains tribunaux, depuis de long mois et, croyons-nous pouvoir ajouter, à la satisfaction de tous.

***

Nous signalons à nos lectrices, avec l'intention d'y revenir dans un prochain numéro :

1° La proposition de loi de M. le Dr Doisy instituant une allocation de grossesse (déposée le 24 septembre ;

2° Celle de M. Cosnier tendant à encourager la repopulation par la création d'allocations spéciales et de rentes viagères pour les mères de familles nombreuses (déposée le 19 octobre).

M. C. M.

Héroïnes du Jour

ORDRE DE L'ARMÉE :

Mme Saillens (Lydie), infirmière militaire S. B. M. à l'hôpital temporaire n° 2 : venue en Orient, après un séjour de deux ans dans un hôpital de la zone des armées à Châlons, s'est distinguée par son dévouement professionnel malgré un état de santé très précaire ; a fait preuve de courage lors d'un torpillage, à la suite duquel elle a contracté une maladie grave.

(Ordre du 22 août 1917.)

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Pour les changements d'adresse joindre à la demande 0,50 en timbres-poste et la bande du journal.

L'EDUCATION DE L'ADOLESCENCE

Ainsi que nous l'avons annoncé nous publierons une analyse du projet de loi Viviani sur ce sujet. Nous donnons aujourd'hui les réflexions très intéressantes au point de vue féministe qu'il a inspirées à une de nos lectrices :

En étudiant ce texte, j'ai été extrêmement frappée, et je puis même dire attristée et troublée, par deux lacune dont une essentielle), laissées dans un projet législatif que M. F. Buisson lui-même considère comme « le plus important peut-être qui ait paru depuis ceux que le public appelle justement les lois Ferry. »

Alors que, répondant au vœu général, à une nécessité pressante, il s'agit d'instituer l'éducation physique, professionnelle, sociale, et générale des adolescents, — *aucune place* n'est faite à l'éducation *morale* spéciale à ces adolescents, c'est-à-dire à l'étude des règles morales qui doivent présider aux rapports des deux sexes. Les auteurs du Projet n'ont-ils pas vu l'importance vitale de cette question, ses rapports avec la santé physique et intellectuelle des jeunes gens, et même avec leur valeur économique et militaire ? Ou le voyant, n'ont-ils pas osé le montrer ? Dans tous les cas, les femmes à qui, dans cet ordre de choses, la clairvoyance et la sincérité sont peut-être plus facile, ne doivent-elles pas avoir le courage de le faire ? N'y a-t-il pas déjà, à cet égard, quelque chose de fait, sur quoi nous pouvons nous appuyer ?

Des médecins, comme le docteur Toulouse dans son livre : « Pour former un esprit », des moralistes comme M. Mendousse, auteur de l' « Ame de l'Adolescent », comme M Th. Ruyssen, qui a écrit dans la « Revue pédagogique » du 15 avril 1914, un article sur la « morale sexuelle », et tant d'autres n'ont-ils pas essayé déjà d'éclairer et d'émouvoir les éducateurs ? La Française ne doit-elle pas tenter d'agir sur l'opinion et sur ceux qui auront à voter le Projet ?

Il présente une seconde lacune. La préparation professionnelle des adolescents y est mise au premier plan, et avec raison, sous la réserve de ce qui précède. Mais cette préparation professionnelle est réduite pour les jenes filles, à l'enseignement ménager : « Les jeunes filles suivront comme les jeunes garçons des cours professionnels,mais l'art de la ménagère étant la profession féminine par excellence,elles pourront choisir comme cours professionnels des cours d'enseignement ménager. » (Chap. III et IV : Principes généraux du projet). Et tandis que le programme d'éducation *générale* prévoit, pour les garçons de 16 à 18 ans, l'enseignement au moins élémentaire de l'instruction civique, du droit usuel, de l'économie politique, il ne comporte pour les jeunes filles de cet âge que des notions d'économie domestique !— L'antithèse avec les besoins réels de celles qui travaillent actuellement partout à la place ou à côté de l'homme, et qui continuerait après la guerre, ne saurait être plus saisissante ! Et les dangers que cette ignorance voulue de l'ouvrière peut faire courir à l'ordre et au progrès social ne sauraient être exagérés.

En ce qui me concerne, j'ai écrit à ce sujet à M. Buisson, la semaine dernière, lui adressant quelques réflexions pour le *Manuel général de l'Instruction primaire*, et je vais poser aussi la question (du moins celle qui concerne l'éducation morale) dans le Bulletin départemental du Loiret. Mais il serait bon qu'elle fût posée par vous devant toutes vos lectrices, et que vos collaboratrices fussent amenées à la poser le plus possible.

M. MAHAUT,
Directrice
de l'Ecole Normale d'Orléans.

Guerre à l'Alcool

LES INTERETS A MENAGER

...Nous écrivions ici dernièrement que la lutte contre l'alcool devait désormais porter surtout contre ce qui fait l'obstacle suprême à son abolition : les intérêts réels ou supposés que cette abolition lèserait. Nous jugeons intéressant de mettre sous les yeux de mes lecteurs un examen de ces intérêts remarquablement traité dans une brochure édictée par la Fédération des Abstinents Français. *Comme il serait trop long de publier ce travail en une seule fois nous le donnerons par fragments.*

I. — « Vous détruisez la viticulture, la brasserie, la distillerie, qui représentent une part respectable du travail national ! »

L'objection nous arrive à chaque instant, parfois effarée, et parfois virulente, quand on pousse la puérilité jusqu'à nous accuser d'être mauvais patriotes, comme si le commerce des boissons alcooliques résumait la patrie ! En réalité, sur la santé physique et morale de la population repose l'avenir du pays,et c'est l'aimer hautement que de veiller sur ce patrimoine, que l'armée des ennemis intérieurs entame incessamment. Aussi, pourrions-nous à la rigueur répondre ici par une fin de non-recevoir. Come l'intérêt général ne doit jamais être subordonné à l'intérêt particulier, il ne faut pas se demander, au moment de prendre une mesure de salubrité nationale, si un trafic qui marche bien cesserait de marcher, mais si la société perd à ce qu'il marche bien, et gagnerait à ce qu'il ne marche plus. Car les commerces ne se valent pas tous socialement : les uns fournissent à l'homme de quoi satisfaire, avec le moins de peine et de dépense possible, les besoins indispensables à la vie, ou les désirs aimables qui l'embellissent ; les autres exploitent ses ignorances, ou se font les pourvoyeurs de ses vices; et, si appréciés qu'ils soient de l'individu qui se rue en aveugle sur le plaisir du moment, toujours est-il que l'aidant à créer sa misère et à se tuer, ils collaborent à une œuvre de déchéance sociale. Si honnêtes que puissent être ses représentants, un fait donne au commerce des boissons alcooliques un cachet d'immoralité : ce sont les seulles que l'homme prend volontiers sans nécessité, et dont il abuse éperdument, aux dépens de lui-même, de sa famille et de la race future; on ne boit guère un verre de sirop sans besoin, et la soif apaisée, on ne saurait songer sans dégoût à continuer : les boissons saines ne poussent pas à la consommation, et c'est pourquoi le débitant, bien qu'il gagne davantage sur elles, n'y trouve pas son compte : il a intérêt à ce que le public leur préfère les boissons malsaines, qui lui ramènent le buveur à chaque instant et l'excitent à multiplier les tournées. Les asiles et les hôpitaux en disent long sur les souffrances des alcooliques eux-mêmes ; mais nul ne décrira l'indescriptible martyre de leurs victimes, femmes maltraitées sauvagement, enfants affamés, empoisonnés de naissance. On parle donc trop de ceux qui vivent de nos habitudes de boisson ; il faudrait penser davantage à ceux qui en meurent ! Si nous désirons modifier ces mœurs, c'est par pitié pour toute cette humanité lamentable, et non par antipathie irraisonnée contre un commerce dont cependant la prospérité est faite de misère humaine. Et c'est pourquoi les adversaires de l'alcool-poison saluent avec joie ce qui profite au négoce sans nuire à la santé publique, et même chaque mesure susceptible de rendre plus acceptables à tous des réformes qu'imposent les intérêts supérieurs de la société. Après avoir reconnu la nécessité de l'abstinence, nous n'avons pas manqué d'envisager les coséquences économiques de cette attitude ; nos congrès ont indiqué les solutions de ces problèmes pratiques ; mais elles ne passeront dans les faits qu'en triomphant des habitudes routinières.

AD. PIGNOLET,
Professeur de Philosophie au collège de Saint-Germain-en-Laye.

***

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*, Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

Protection et Défense des Travailleuses

NOUVEAU DECRET SUR L'HYGIENE DES ATELIERS

Un décret du président de la République en date du 23 octobre 1917, modifie les règlements d'administration publique en ce qui concerne l'hygiène et la salubrité des usines et ateliers. Par ce décret, il est interdit sauf cas particuliers, de laisser les ouvriers et ouvrières prendre leurs repas dans les locaux affectés au travail ; les chefs d'établissement devront mettre à la disposition de leur personnel de l'eau de bonne qualité pour la boisson ; un règlement intérieur limitera les quantités de boissons non alcooliques qui pourront être introduites et les heures et conditions où la consommation en sera autorisée. Enfin voici intégralement la clause relative aux sièges des ouvrières :

« Dans les établissements autres que ceux qui sont visés à l'article 76 du livre II du code du travail, un siège approprié sera mis à la disposition de chaque ouvrière ou employée à son poste de travail, dans tous les cas où la nature du travail sera compatible avec la station assise, continue ou intermittente.

« Dans tous les autres cas, des sièges ou des bancs en nombre suffisant seront mis à la disposition collective des ouvrières et des employées à proximité des postes de travail. Un règlement intérieur déterminera les heures et conditions auxquelles l'usage de ces sièges ou bancs sera autorisé. »

ASILES POUR LES MERES

L'Académie de médecine a clôturé sa discussion du rapport sur la dépopulation par le vote du vœu suivant :

« Dans chaque département il doit être établi au moins un asile pour recevoir les femmes enceintes pendant les derniers mois de leur grossesse, où toute femme, quelle que soit sa situation sociale, puisse, si elle le désire, à titre onéreux ou non, être reçue dans des conditions lui assurant le secret ; les maternités publiques doivent recevoir sans enquête toute femme se présentant pour accoucher qui refuse de se faire connaître. »

NOUVEAU VILLAGE OUVRIER

La poudrerie nationale de Sevran-Livry avait organisé un service d'autocars qui vont chercher et transportent chez elles au retour les ouvrières des communes éloignées ; mais ce moyen de recruter des ouvrières que la distance aurait pu effrayer, ne parut pas encore suffisant. Le général Loiseau, directeur de l'école, a eu l'idée de construire un village aux environs de la poudrerie, afin que les ouvriers des deux sexes puissent s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions d'hygiène.

Une coopérative d'épicerie, mercerie, vêtements, fournit au personnel de la poudrerie, les denrées et objets essentiels ; derrière ce magasin, se trouve le quartier des hommes comprenant quatre pavillons construits en matériaux ignifugés. De l'autre côté s'élève le quartier des femmes, identique à l'extérieur, mais différent à l'intérieur. Chaque femme à sa chambre propre et son lavabo ; la location de la chambre est de 20 centimes par jour, chauffage compris. Une salle de couture, une garderie d'enfants et une salle d'allaitement sont à leur disposition. Le village est complété par un restaurant de 300 places et un hôpital.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

ECOLES PROFESSIONNELLES

ECOLES DE NOTARIAT

L'Association des Ecoles polytechniques de Notariat, notariat, droit et procédure vient de rouvrir ses cours gratuits par correspondance.

Des cours spéciaux sont organisés : 1° Pour les mutilés de la guerre ; 2° Pour les femmes candidates à l'emploi de clerc d'officiers ministériels.

Le règlement-programme 1917-1918 pour chacune de ces trois écoles, sera adressé à toute personne qui en fera la demande : à M. **Maurice Corel, chef du Secrétariat des Ecoles**, hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, Paris (6e).

ECOLE RACHEL

C'est le 7 janvier prochain que s'ouvrira la cinquième section féminine de l'école Rachel. Elle est destinée à préparer des femmes et des jeunes filles à être manipulatrices dans des laboratoires de chimie industrielle.

L'école Rachel, fondée et entièrement soutenue par M. Léonard Rosenthal, comporte une importante école de mutilés, à qui on enseigne l'ajustage et la mécanique. La section féminine, fondée il y a 20 mois, destinée surtout aux veuves et aux éprouvées de la guerre, comporte déjà un atelier de retouche photographique, un de prothèse dentaire, un de petit bobinage électrique, un de garnissage d'orthopédie. Ces quatre ateliers, où l'on apprend en trois ou six mois, à titre absolument gratuit, ces divers métiers, ont déjà placé dans de très bonnes conditions, environ 150 femmes. La section des manipulatrices pour la chimie industrielle, particulièrement utile en ce moment où ce travail est si demandé, recevra — également à titre gratuit — 24 élèves. L'apprentissage durera 4 mois, à raison de 6 heures de travail par jour, il aura lieu 16, rue de l'Estrapade. Aucun titre n'est exigé pour l'entrée, mais on subira le 11 décembre un examen écrit d'instruction générale. Il faudra aussi établir que la famille de la candidate, éprouvée par la guerre, ou la candidate elle-même, a besoin de son travail. Les veuves de la guerre obtiendront un tour de faveur.

On devra produire un certificat-médical établissant qu'on a une très bonne vue, et une bonne santé. Les candidates à l'école des manipulatrices, de même que celles qui souhaitraient entrer dans un des quatre autres ateliers, sont priés d'écrire à Mme Cruppi, école Rachel, 107, faubourg-Saint-Honoré.

ECOLE DES CHARTES

On sait qu'une jeune fille avait déjà été autorisée à suivre les cours de l'Ecole des Chartes et qu'elle était sortie dans les premiers rangs au bout de la troisième année. Depuis, une certaine hostilité s'était manifestée et il semble qu'il y ait eu une sorte d'obstruction. Cette situation regrettable doit avoir pris fin puisque nous avons le plaisir d'apprendre que trois nouvelles élèves viennent d'être admises, dont l'une, **Mlle Suzanne Solente**, a été reçue **première** sur dix-sept concurrents admis ; **Mlle Colette Renié** est douzième et **Mlle Marie-Louise Arrivot**, seizième.

Quand les Chartistes ont achevé leurs études, ils peuvent prétendre à des postes aux Archives, dans les Bibliothèques et dans les Ministères.

Carnet Domestique

L'EXPOSITION DE L'ART DU FEU

Titre, magique et attirant ! Cependant il s'agit surtout, dans cette salle du Jardin d'Acclimatation, de nous enseigner l'art de faire le moins de feu possible, l'art du feu économique sans combustible, sans flamme: le feu de guerre. Tous les petits industriels réunis ici ont fait de menues inventions ingénieuses qui méritent d'être retenues et expérimentées.

Voici d'abord la grande nouveauté de la saison : le poêle à sciure de bois qui permet — sans accaparement de charbon — de se procurer une chaleur douce, continue et saine. Il y a des poêles d'appartement (le « Recky » m'a semblé le mieux réalisé) ; il y a des fourneaux de cuisine très bien agencés (le fourneau-poêle économiseur Lebeicher et d'autres encore, le surfeu, le « Calo-Riff »), dont les prix et les dispositions varient. Tant que l'on ne manquera pas de sciure, ce sera parfait, propre et peu coûteux. Les marchands garantissent aux acheteurs de leur en fournir tout l'hiver. Un autre genre d'économies nous est offert par la série des agglomérateurs. Ce sont de petits appareils très simples et faciles à manier soi-même, faits d'un moule et d'un pilon : ils permettent de refaire des boulets avec le poussier que l'on trouve au fond des sacs. On y peut ajouter en partie les ordures ménagères, dont les vertus calorifiques et autres sont exposées dans une intéressante notice sur les travaux de M. Caël.

Une note égayante est fournie par les démonstrations de la cuisine dite : cuisine à papier. Dans un récipient métallique fermé on fait cuire sous nos yeux, en deux minutes un bifteak ; dans un récipient ouvert, un œuf sur le plat prend un aspect présentable, grâce à la chaleur d'une bande de papier qui flambe et que l'on déroule à mesure qu'elle se consume. Il y a certes quelques inconvénients à ce petit système mais dans les cas de force majeure en plein air, en excursions, et surtout pour les soldats, voici un amusant petit « truc ». C'est simple mais il fallait y penser.

Puis voici toute la série des marmites norvégiennes, simples ou luxueuses, déjà reconnues et adoptées par tous. Puis les fourneaux à pétroles, les fours électriques propres et pratiques, mais trop coûteux et peu adaptables aux conditions des petits ménages. Puis, les marchands d'extincteur — objet prudent et utile — qui regardent mélancoliquement tous ces feux sans flamme.

Pour ne pas nous laisser oublier que nous sommes au Jardin zoologique, dans le fond de la salle de grands lions tristes semblent se réveiller un peu sous l'action de la... tiédeur ambiante. Et lorsque les gardiens leur jettent de grands morceaux de chair et d'os sanguinolents, ils semblent en dévorant, démontrer au public intéressé, le dernier perfectionnement de la **cuisine sans feu**.

MAYOTTE CLAUDE.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'UNION PANATLANTIQUE

L'amitié entre les pays américains et la France devient de jour en jour plus profonde. Des œuvres se fondent qui contribuent pour une large part à rendre plus étroit le rapprochement entre les tenants de la cause du Droit.

Parmi les dernières en date, nous signalons particulièrement aux lectrices de la *Française*, l' « Union Panatlantique » dont deux réunions à la Société de géographie viennent de préciser le but et les moyens d'action.

La création et la mise sur pied de cette association est due à M. Lomba, consul général de l'Uruguay, un homme d'action, énergique et tenace en même temps qu'un ami fervent de la France.

Il a sû grouper dans le Comité, destiné à jeter les bases du vaste organisme qu'il a conçu, des personnalités de tous les partis, uniquement animées du désir de mieux aimer nos nouveaux alliés en apprenant à les mieux connaître.

Le principal moyen pratique d'action envisagé par M. Lomba est la création à Paris d'une « Maison d'Amérique », groupant des services nombreux et organisés avec les méthodes modernes.

La Maison d'Amérique serait le siège d'un cercle de relations franco-américaines, d'un office général d'informations et de Presse, d'une exposition permanente de produits, et d'une salle de conférences.

M. Lomba, qui réserve une place importante dans « l'Union Panatlantique » a un comité féminin, a déjà obtenu l'adhésion de quelques-unes des personnalités féminines les plus en vue. Il compte pouvoir bientôt grouper dans l'Unin Panatlantique toutes les amies de l'Amérique aujourd'hui dispersées. Il suffira, pensons-nous de signaler son initiative à celles qui nous lisent pour qu'elles veuillent y collaborer. — **C. D'AVRON.**

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Conseil National des Femmes Françaises

ASSEMBLEE STATUTAIRE

La séance qui s'est tenue le 8 novembre au Musée social est ouverte par Mme Jules Siegfried, présidente qui, avant tout annonce et applaudit le succès des Suffragistes de New-York. Précisément deux américaines faisant partie de cette dévouée phalange qui nous est un si précieux appui, sont présents au bureau et reçoivent les félicitations du Conseil. Celui-ci organisera une réception en décembre à laquelle seront conviées les représentants des œuvres américaines qui nous donnent si largement depuis le début de la guerre leur temps, leur argent, leur science, et leurs remarquables méthodes de travail.

La campagne d'épuration des mœurs se poursuit grâce à l'activité de l'infatigable secrétaire générale ; la Société de Prophylaxie des Maladies Vénériennes a accueilli l'aide du C. N., dont la protestation pour l'accueil trop hospitalier réservé à Saint-Nazaire aux Américains par les seules maisons Tellier, fières d'arborer le pavillon étoilé, a été entendue du ministre de l'Intérieur.

Le bref compte-rendu de son dernier voyage en Suisse a donné à Mme Avril de Sainte-Croix, l'occasion de rendre hommage à la bonté, à la générosité du peuple Suisse dont les privations par suite de restrictions sont infiniment plus pénibles que les nôtres.

La secrétaire générale lit une série de lettres venues de l'Australie, de la Tasmanie, de la Nouvelle Galles, de l'Uruguay, etc., etc., et qui contiennent toutes avec l'indignation causée par les atrocités, les crimes allemands, l'admiration que mérite la grande nation française pour son énergie et son courage en face du fléau *déchaîné par les empires centraux*.

L'affiche éditée par le C. N. « *Appel aux femmes françaises* » où sont résumées les raisons qui font vouloir la victoire gage d'une paix durable, sera tirée à 250.000 exemplaires et affichée en France par les soins des pouvoirs publics.

La parole est donnée à Mme Nathan remplaçant Mme Weil, excusée, présidente de la Section d'assistance.

ASSISTANCE. — Un vestiaire est créé dans le huitième arrondissement ; un office d'information de l'assistance appelé à rendre de grands services tant aux assistés qu'aux assistants, fonctionnera dès janvier 1918; la situation des réfugiés continuera d'être étudiée avec la collaboration de Mme Pichon-Landry; les projets de la Commission pour la reconstruction des foyers détruits seront examinés par la section; l'œuvre la « Serviette du Soldat » que dirige Mme Nathan rend d'aussi grands services que par le passé.

HYGIENE. — La section que préside Mlle Alphen Salvador, continue sa campagne pour l'installation des chambres d'allaitement elle doit à ce sujet proposer des améliorations à la loi du 5 août 1917 qui ne satisfait personne. La lutte anti-alcoolique, l'organisation des cours de puériculture dirigés par la distinguée doctoresse Mulon ; l'hygiène à l'Ecole maternelle; les foyers des soldats ; sont autant d'œuvres qui grandissent ou de projets qu'il faut mener à bien. La section ne faillira pas à sa tâche. Le Ministère de la Guerre dit Mme Jules Siegfried a promis de subventionner les « foyers du soldat », la présidente de la section enregistre cette bonne nouvelle avec grande satisfaction.

SECTION TOURANGELLE. — Là encore, l'activité féminine a trouvé son emploi ; foyers du soldat, ouvroir, office départemental, magasin de vente des objets fabriqués par les blessés, préparation d'une loterie...

EDUCATION. — Mme Kergomard a inscrit à son programme l'hygiène à l'Ecole Maternelle, au triple point de vue : physique,moral,intellectuel.La distinguée présidente ne se dissimule que c'est une tâche lourde ; elle prévoit que la campagne contre le mauvais cinéma sera rude, mais elle affirme ses espérances avec tant d'énergie que nous ne doutons pas que le succès ne la récompense de ses efforts.

LEGISLATION. — Mme J. Siegfried lit la communication de Mme Pichon-Landry, présidente de la section, retenue auprès de sa fille malade, tous nos vœux de prompt rétablissement lui sont adressés ici.

Sont mis à l'étude : 1° La question de l'avortement; 2° le projet de loi sur les pensions des veuves et orphelins de la guerre susceptibles d'amendements.

TRAVAIL. — La Présidente de section Mme C. L. Brunschvieg annonce que l'Ecole des surintendantes a pu placer une dizaine d'élèves diplômées, soit dans les usines et poudreries de l'Etat soit dans des industries privées. Il ne faut pas que les candidates espèrent trouver des emplois à Paris ou aux alentours ; ce sont les usines de province qui ouvrent plus volontiers leurs portes aux surintendantes.

Une section agricole va s'ajouter à la Section du Travail on y étudiera :

1° L'amélioration du travail des femmes dans les campagnes ; 2° les écoles d'agriculture, horticulture, etc.; 3° l'ordonnancement du placement concurremment avec l'Office Central de l'activité féminin.

SUFFRAGE. — La Présidente, Mlle Bonnevial, avait pensé, d'accord avec les Présidentes des Sociétés suffragistes, à organiser un meeting en faveur du droit de vote pour les femmes. La victoire des Anglaises aurait été un bon départ, mais les circonstances et les événements ont fait remettre ce projet *sine die*.. Les travaux de la Commission parlementaire seront suivis de près par la section du Suffrage.

MORALE. — Mme de Witt-Schlumberger, présidente met l'auditoire au courant de ce qu'elle appelle l'affaire Diagne et l'affaire de Châlons. Elles ont donné lieu à un échange de correspondance fort intéressant. C'est tout le procès de la police des mœurs, l'abolition de la réglementation, la fermeture des maisons de tolérance.

A Châlons les seuls refuges ouverts aux soldats qui débarquaient la nuit, étaient, on s'en doute, les maisons de prostitution. Les « *foyers du soldat* », malgré toute leur bonne volonté n'ont pu organiser de cantines de nuit avec salles de repos. Heureusement, les dames américaines exigèrent l'autorisation et purent réaliser ce que les Françaises avaient été empêchées de faire.

L'histoire de Mme Diagne, appréhendée par les agents des mœurs, est présente à tous les esprits.. La réforme de cette police s'impose la « section de la morale » l'a réclamée à cette occasion encore plus énergiquement.

En Russie dit encore Mme Schlumberger 40.000 femmes ont obtenu par leur ténacité, la promesse du droit de vote, elles inscrivent à leur programme, l'abolition de la réglementation.

SECTION ROUENNAISE. — Mme Tissier, remplace Mme Maillard. La section a étudié le rapport Viviani sur l'enseignement post scolaire et l'hygiène à l'Ecole maternelle.

Les chambres d'allaitement ont été installées dans 5 usines; des cours de puériculture vont s'ouvrir; l'office d'activité féminine continue son œuvre de placement, les foyers du soldat sont prospères ; des anglaises, anciennes élèves des cours de français et de danses, en paient le loyer, et un impôt de 5 % sur les recettes des cinémas produit des sommes respectables pour aider les œuvres de solidarité ; les ouvroirs et les vestiaires continuent de rendre de grands services.

La Présidente du C. N. annonce que Mme Cruppi ouvrira le 7 janvier à l'Ecole Rachel des cours de Chimie industrielles (préparatrices), elle obtient un grand succès en informant le public que M. Jules Siegfried vient de reconstituer à la Chambre le groupe du « *Droit des femmes* », promesse de temps meilleurs que l'auditoire salue de chaleureux applaudissements.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

A LISIEUX

Une réunion féministe présidée par Mme de Witt-Schlumberger a eu lieu à Lisieux le 28 octobre, avec un grand succès, ainsi qu'on peut en juger par le spirituel enthousiasme du rédacteur du journal local « Le Lexovien » qui en fait le compte rendu : « C'est toujours une chose poétique et délicieuse, écrit-il, qu'une réunion féministe ; on n'y pousse point de cris séditeux, on n'y agite point de sonnette inutile et fébrile, on n'y profère point de ces rugissements effrayants qui déshonorent certaines assemblées d'homme.., et l'on n'y respire aucun relent d'alcool, aucune odeur de tabac..

« Et puis, ajoute l'auteur de l'artice, l'on y acquiert des idées intéressantes et nouveles, pas si fausses que ça après tout, et que l'on sent bien devoir être méditées et retenues. Parmi ces idées, il compte les arguments de Mme de Witt-Schlumberger en faveur du suffrage féminin : exemple donné par un assez grand nombre de pays, opinion d'hommes éminents de toutes les époques et en particulier de la nôtre, utilité du suffrage féminm dans la lutte contre l'alcoolisme et dans le relèvement de la moralité, ainsi que pour la protection des enfants ; enfin inanité des objections coutumières contre cette réforme. »

Mme Bureau parla ensuite « d'une voix infiniment mélodieuse » du rôle prochain des femmes dans la vie économique : « Au lendemain de la guerre, la femme travailleira, moyennant certaines lois indispensables de protection, afin que la famille n'en souffre pas. Cette transformation, d'ailleurs inévitable et logique, de la condition féminine, sera, somme toute, heureuse. La femme y gagnera, avec un élargissement de son horizon, un accroissement de personnalité. Elle sera vraiment la compagne et l'égale de l'homme. »

On nous écrit :

Merci, Madame, pour votre article «Mères Libres ». Moi, ce que je souhaite ardemment comme mieux social, c'est une réforme dans le sens soutenu par le docteur Toulouse : qu'on empêche le libertinage masculin et qu'il soit jugé aussi sévèrement pour l'homme que pour la femme. Qu'on modifie — surtout ! — les esprits et leur manière de concevoir l'éducation. Pourquoi, lorsqu'une jeune fille « faute » est-elle seule réprouvée, méprisée ? Si vous saviez quelles inepties, quelles paroles méchantes j'ai entendues, il y a plusieurs mois, au sujet d'un enfant de l'hospice placée dans la commune, séduite et abandonnée ! A mes yeux, son plus grand tort fut d'être trop naïvement confiante en le jeune homme qu'elle aimait follement ; ce n'était pas une nature perverse ; sans famille, la pauvre petite n'avait qu'un rêve : le foyer tranquille qu'il lui promettait... Ne croirez-vous si je vous dis qu'ici bien des personnes me regardaient, ahuries, parce que tout mon mépris allait au jeune homme : vraiment, on ne semblait pas comprendre qu'il était grandement coupable, et qu'elle avait droit à beaucoup de pitié. — Que de préjugés à détruire !

G. LESPINASSE.

COURRIER DES LECTEURS

Mme L. Lacour. — Nous avons bien reçu la letire dont vous nous parlez. La plupart des numéros qui vous manquent valent 1 franc.

Mme Touchais. — Tous nos remerciements pour le nouvel abonnement. Nous envoyons les numéros parus en octobre à Madagascar et nous faisons un plaisir de vous adresser la prime.

Mlle Blache, Aix-les-Bains. — « La Française » n'a pas de bureau de placement. Ce n'est que par occasion qu'elle peut aider directement ses abonnées à trouver une situation. Adressez-vous à l'**Office Central d'Activité féminine**, 15, rue de l'Arcade, Paris.

Mme L. (à Meung-sur-Loire). — Je ne puis que vous demander de continuer. En parlant des industries à la campagne, je songeais à l'influence que celles déjà établies ont pu avoir sur l'abandon de la terre ; mais votre point de vue est également intéressant. Pour l'impression écrire seulement au recto de la page, laisser le verso en blanc.

Mlle J. B. (Le Vigan). — Nous sommes très touchées de votre aide. Merci de tout cœur. Faut-il être aussi sévère pour le tennis qui est un divertissement honnête et sain. Ne croyez-vous pas que tous les efforts pour la culture physique des Français sont à encourager ? Nous voudrions qu'il en fut fait partout et surtout pour les enfants garçons et filles des écoles.

Mme Alphen, Salvador. — Tous nos regrets de n'avoir pu annoncer la réunion de la Section d'hygiène, la communication étant arrivée trop tard. Prière d'envoyer ce qui doit être inséré au plus tard le lundi.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

BELLE PROPRIETE de 22.000 m., en face de la gare de Savigny-sur-Orge. Pour prix et renseignements, s'adresser à « La Française ».

ON DEMANDE à acheter piano droit. Ecrire à « La Française ».

MAISONS RECOMMANDÉES

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres

Livraisons Paris. — Expéditions en Province

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 18[illegible] 5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisé
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine, il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

La gérante : **Jane MISME.**

Imprimerie des Arts, 14, rue Molière

ECOLE ROY

Rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES

Où nous mène le Féminisme ?

(*Suite*) (1)

CHAPITRE PREMIER

§ 2. — La vie familiale comme instrument d'unification

A Rome même, où l'individu semble pourtant entièrement subordonné à l'Etat et au Culte, les deux formes de mariage en usage ne permettraient à l'autorité civile ou religieuse d'exercer une pression sur les actes des époux que d'une façon extrêmement vague et aucunement comparable aux devoirs si particuliers et si multiples qu'impose notre code moderne. Dans le Mariage avec manus, le seul juge de la femme était son mari, qui de sa propre autorité pouvait aliéner ses biens et la frapper de toutes les peines, même de la mort, sans que le pouvoir civil ait à intervenir ; mais le Mariage sans manus était encore bien plus indépendant de toute action légale : il se contractait sans aucune célébration civile ni religieuse, par le simple consentement mutuel ou par l'attestation de la vie commune. L'intention seule le rendait valable ; autrement dit, c'était déjà l'union libre à l'état parfait.

En Allemagne pendant de très longs siècles et en Angleterre jusqu'à la date toute récente de 1753, le mariage était aussi caractérisé par l'absence de preuves écrites et de garanties légales : il consistait en une simple convention faite en présence de la famille, sans que l'intervention d'un prêtre fut même indispensable et il appartenait aux époux seuls de déterminer la légitimité de leurs enfants.

L'acte civil, loin d'être une forme surannée et réduite est donc au contraire une institution toute moderne, à tel point que l'Eglise romaine, qui s'est pourtant élevée avec tant de force contre l'irrégularité des unions, a tenu pour légitimes pendant les huit premiers siècles de notre ère, tout en les blâmant, les mariages qui n'avaient pas reçu l'équivalent de la sanction légale pour cette époque, c'est-à-dire la consécration religieuse ; tant l'idée de la valeur du simple accord privé était enracinée dans les esprits.

Ainsi, puisque l'union libre représente un stade d'une évolution inférieure, le féminisme ne pourra trouver satisfaites par elle aucune des aspirations qui font naître et qui déterminent sa conduite ; car, bien que l'acte civil soit un obstacle à la liberté individuelle, c'est justement sa non-existence qui, au cours de l'histoire a mis la femme sous l'autorité discrétionnaire du mari, faute de toute garantie légale.

§ 3. — La vie religieuse comme instrument d'unification

Nous venons de passer en revue divers systèmes qu'on aurait pu croire susceptible d'intégrer la femme à la vie nationale ; et nous avons été amenés à reconnaître qu'aucun d'eux n'y était suffisamment propre. La société politique est trop vaste pour exercer directement une action particulière sur les petits événements journaliers de la vie individuelle ; la société familiale au contraire voit son horizon se limiter à un espace de plus en plus restreint, incapable par conséquent d'être dorénavant un champ d'activité assez grand pour toutes les manifestations de la personnalité humaine. Mais il existe une troisième espèce de société qui semble bien au premier abord échapper à l'un et à l'autre de ces inconvénients.

La Religion ne plane pas dans un Empyrée inaccessible, comme la Patrie ; elle descend avec l'individu jusque dans les menus détails de sa vie de tous les jours : elle le prend à son réveil par la prière matinale, l'accompagne pas à pas en lui prodigant sans cesse les conseils les plus explicites et ne le quitte même pas pendant son sommeil, puisqu'elle place à son chevet un ange pour veiller sur lui. Elle sanctifie par des sacrements tous les actes et toutes les phases de sa vie, depuis son entrée dans le monde et le moment où sa raison jette ses premiers feux jusqu'au jour où il quittera la terre. Elle n'a donc pas le défaut particulier à l'amour de la patrie d'être un sentiment trop général. Elle n'a pas non plus le défaut d'être limité à quelques membres, comme la famille, et de se cantonner à un rôle de plus en plus spécialisé; elle peut embrasser dans ses manifestations l'universalité de la vie sociale, car aucune question ne lui est étrangère. Immense quant à son champ d'activité, elle sait se faire petite pour ne pas dépasser la créature humaine ; elle semble donc un instrument tout à fait convenable pour capter les facultés de l'individu et les faire concourir à l'expansion des peuples.

Et en effet, la Religion a été pendant longtemps le lien le plus fort qui ait pu donner aux hommes le sentiment de leur solidarité entre eux. Dans les premières sociétés où les Gouvernements sont fragiles et éphémères, où les divisions intestines les plus graves sont continuelles, où les territoires, plus mouvants que les sables de l'océan ne font que passer d'un conquérant à un autre, où les peuples mêmes, en butte à toutes sortes de difficultés, ne peuvent pas plus rester fixés sur leur sol qu'un vaisseau sur la mer pendant la tempête, quel sentiment pourrait-il unir encore par des rapports fraternels les individus les uns aux autres, si ce n'était la communauté de croyances ? Comment les compagnons de Romulus qui émigraient dans une terre étrangère, dénués de tout bien, sans patrie, sans lois, sans gouvernement, sans monument, auraient-ils pu se considérer pourtant comme issu d'une origine commune, comme appartenant à la même race, s'ils n'avaient dressé sur l'emplacement de leur ville un autel, destiné à supporter indéfiniment le feu sacré, symbole de la seule unité qui leur restait : la foi religieuse. Quel lien peut-il également unir le peuple juif dispersé dans toutes les parties du monde, si ce n'est la tradition contenue dans ses livres saints ? La Religion a été tellement propre à constituer l'unité sociale que dans toute l'antiquité elle ne faisait avec l'Etat et la famille qu'un seul corps.

Enfin, lorsqu'il s'agit de déterminer si la religion sera une organisation capable de faire participer la femme à la vie sociale, il ne faut pas publier non plus que c'est au christianisme que celle-ci doit une bonne part de son affranchissement ; non pas que cette religion ait donné naissance au féminisme, — comment eut-ce été possible puisque ce mouvement, comme nous l'avons vu ailleurs, suppose déjà l'existence d'une forte unité nationale ? Seulement le christianisme a développé la responsabilité : il a fait de l'individu, esclave de l'Etat dans la civilisation païenne, une créature qui a sa raison d'être en elle-même : une personne ; et c'est cette conception toute chrétienne qui, en s'étendant à l'humanité entière, a brisé les chaînes de l'esclave, qu'on prétendait sacrifier aux intérêts de la Cité, et celles de la femme, qu'on voulait immoler sur l'autel des dieux Lares. Dès lors la femme comptera encore, même après avoir renoncé à la maternité. Voilà le grand point. Autrefois elle ne pouvait plus prétendre à aucune valeur, si elle ne servait pas à perpétuer le culte des ancêtres ou à assouvir les passions ; le christianisme a élevé la femme, non point par l'idée qu'il se faisait de ses droits et de ses capacités — là au contraire il la jugera inférieure — mais parce qu'il ne considérera plus la vie de famille comme son seul devoir. Lorsque l'Eglise eut dit : « L'idéal chrétien, c'est le célibat » ; les chaînes de la femme tombèrent : elle n'était plus esclave de la Cité, elle avait acquis une valeur en elle-même.

Mais, s'il est vrai que la religion a préparé les voies au féminisme, s'il est vrai qu'elle fut une société assez forte pour contribuer à l'unité des peuples, on peut dire que de nos jours elle a tendance a devenir de plus en plus indépendante de la vie politique et nationale, et à ne plus exercer d'action directe sur ces deux grands éléments des sociétés modernes, condition indispensable pour demeurer un instrument efficace d'intégration sociale. Il n'y a plus, comme en Grèce et à Rome de Religion-Etat, il n'y a même plus en France de Religion d'Etat ; elles pourraient être plusieurs dans un seul pays à revendiquer ce titre ; de sorte que, par la concurrence qu'elles se font mutuellement et plus encore par celle que leur fait l'essor de la pensée libre, elles sont en butte de nos jours à trop d'ennemis pour vontinuer à jouer le rôle d'unificatrices. Par contre ce qu'elles perdent de royauté temporelle, elles le regagnent en autorité sur la conscience de l'individu. Dans l'antiquité, chacune ne consistait qu'en un corps de pratiques qui laissaient peu de place au jugement personnel ; pourvu qu'on ait accompli tel et tel rite, on était quitte envers elle ; la ferveur n'était pas indispensable ni même la conviction. Aujourd'hui la religion devient de plus en plus affaire intime ; mais alors, au lieu de placer l'individu dans le courant des choses de ce monde, elle l'en détourne ; si elle l'assiste à tous les moments de la journée, ce n'est pas pour le mêler à l'existence terrestre, mais pour lui faire apercevoir au delà un monde idéal ; elle le renferme donc en lui-même, elle l'isole au milieu des événements humains pour l'élever au-dessus de la vie pratique, au lieu de le mettre en relation directe avec la vie sociale. Dans ces conditions la religion est devenue aujourd'hui impropre à intégrer la femme dans la société, qui n'est qu'un groupement humain.

CHAPITRE II

Le travail professionnel répond-il pleinement à l'activité féminine ?

Après les sociétés politique, familiale et religieuse il ne reste plus qu'un dernier groupement avec lequel la femme peut avoir des relations.

Avant de se demander si la tendance à l'unité nationale, qui constitue le mouvement féministe, ne pourra se réaliser que par l'organisation du travail professionnel pour la femme, il y a lieu tout d'abord d'examiner deux conditions qui se posent, faute desquelles la réforme se trouverait frappée d'impuissance dès ses débuts. En premier lieu la vie professionnelle, malgré les nombreux essais d'adaptation qui ont été tentés depuis quelque temps, n'est-elle pas en réalité contraire à la nature et au rôle de la femme ? D'autre part, n'y a-t-il pas incompatibilité matérielle entre les occupations hors du foyer et les nécessités domestiques ? Lorsque ces deux points seront élucidés, nous examinerons s'il est dans la constitution même de la production économique de mettre les individus en relation directe et constante avec la vie nationale.

§ 1. — La Nature s'oppose-t-elle au travail de la femme ?

L'unité sociale ne peut subsister qu'autant qu'elle est un produit naturel et non le fruit de la contrainte. Il est donc de la plus haute importance pour le principe qui guide l'ensemble de notre étude de rechercher s'il est possible d'adapter d'une façon normale la femme à la vie professionnelle.

Un indice nous fera entrevoir déjà que c'est bien là ce qui constitue le fond du féminisme. En effet, on a opposé à cette doctrine un grand nombre d'objections, mais qu'elles soient d'ordre scientifique ou moral, ou bien qu'elles s'attachent à des dispositions simplement pratiques, il n'en existe en réalité qu'une, auprès de laquelle toutes les autres ne sont que des prétextes imaginés après coup, pour consolider les ruines de l'argument fondamental : celui du rôle de la femme. Même à l'origine du mouvement, où il n'était pas encore question de faire abandonner à celle-ci la vie de ménagère pour qu'elle contribue à la production économique, les esprits conservateurs, comme si une intuition leur avait donné le sentiment que le féminisme n'avait pas d'autre raison d'être, poussèrent tous d'une seule voix ce cri d'alarme : qu'on voulait arracher la femme à ses occupations séculaires.

Comme s'ils s'étaient donné le mot, bientôt poètes, romanciers, philosophes, économistes, biologistes même, tous se levèrent en masse pour déclamer avec ensemble que la place de la femme était à son foyer, que son rôle principal, le seul même pour lequel la Nature l'avait destinée était celui d'épouse et de mère, et que celle qui travaillerait au dehors tout le jour pour s'affranchir de la protection du mari ferait péricliter la famille en négligeant nécessairement le ménage et l'éducation des enfants.

Chacun apporta sa pierre aux travaux de défense contre l'invasion féministe. Les poètes se mirent à chanter l'âge d'or, le bon vieux temps où les épouses respectueuses et modestes, passaient la journée à broder devant la fenêtre en attendant le retour de leur seigneur et maître.

Les écrivains à prétentions psychologiques, tels que Laura Marholm, Colette Yver et autres, embrouillèrent des intrigues, au bout desquelles, après maintes péripéties, les émancipées s'arrangeaient toujours de manière à être de mauvaises mères et à échouer finalement dans leur vie hors les mœurs où un esprit de révolte les avait poussées.

Les économistes accumulèrent des statistiques qui prouvaient clair comme le jour que la femme qui quitte le foyer pour travailler au dehors avilit le salaire du mari et, une fois l'indépendance acquise, se soustrait volontiers à sa mission de la maternité.

Les biologistes remontèrent jusqu'aux Invertébrés pour démontrer que dans toute la série animale, la femelle doit accumuler des réserves en vue de la nutrition de l'espèce et que par conséquent elle est vouée à l'inaction et à l'élevage des petits.

La femme, concluront-ils tous, est condamnée par la Nature à être le foyer vivant de l'espèce, la créatrice universelle elle doit rester la gardienne des dieux Lares : génératrice et éducatrice de la jeunesse, ce rôle suffit à ses aptitudes et à son activité. Hors de sa fonction propre de maternité, elle trébuche. Elle est la source de la race humaine et le rôle qui lui a été départi par la Nature gît tout entier dans le grand acte de la reproduction. L'homme est la Force, la femme l'Amour.

JEAN PAIN.

(*A suivre*).

(1) Voir les deux derniers numéros de la Française.